

MAIRIE
DE
SUCCIEU
ISERE

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42
Fax 04 74 92 07 16
mairie@succieu.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 OCTOBRE 2015

Etaient présents : Didier **BOUILLOT** - Anne-Laure **BARRAL JOANNES** - Baptiste **BARRAL** - Bernard **CLOT** - Christophe - Alain **DOUILLET DUPERRET** - Cécile **FIHMAN** - Brigitte **GALLOIS** - Patrick **GAGET** - Guylène **PREYNAT** - Corinne **PAQUIER** - Madeleine-Madeleine **PERRICHON** - Julia **SORLIN** - Richard **VEYET** - Guillaume **VIAL**

Secrétaire de séance : Brigitte **GALLOIS**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est corrigé comme suit et adopté à l'unanimité :

Excusée : FIHMAN Cécile
Secrétaire de séance : PAQUIER Corinne

1. RECENSEMENT

a) Information sur le déroulement du recensement 2016

Le dernier recensement date de 2011. Il est mené par l'INSEE qui en confie aux mairies le bon déroulement moyennant une dotation qui couvre une partie des frais occasionnés. Il est obligatoire et confidentiel. Il se déroule tous les 5 ans. Pour l'année 2016, il aura lieu du 21 janvier au 20 février.

Les agents recenseurs déposeront dans chaque foyer des documents à remplir soit sur papier soit par internet. Merci de leur réserver un bon accueil.

b) Délibération de création du poste de coordonnateur communal et de nomination

Le Maire propose la création de deux postes d'agent recenseur dont un coordonnateur communal. Il propose la candidature de Mme PAGES Valérie en qualité de coordonnateur étant donné qu'elle a participé au recensement de 2011 ; délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le deuxième poste, vous pouvez présenter vos candidatures en Mairie avant le 15 décembre 2015.

Conditions : être majeur, avoir un moyen de locomotion, connaître la commune, être disponible au minimum un jour par semaine entre le 21 janvier 2016 et le 20 février 2016 plus une demi-journée pour une formation courant janvier 2016.

2. URBANISME

a) Validation du Diagnostic Accessibilité et de l'Agenda D'Accessibilité Programmé(ADAP)

La mairie a l'obligation de mettre tous les bâtiments recevant du public en conformité avec l'accueil de personnes handicapées ou à mobilité réduite. Pour se faire, et compte tenu du projet « cœur de commune », il est proposé une première période sur trois ans (2016-2017-2018) de « petits » travaux d'un montant estimé à 29 360 euros puis une deuxième période plus longue allant jusqu'en 2021 pour la réalisation du projet « cœur de commune » et la construction de bâtiments neufs répondant aux normes d'accessibilité.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à la présenter au préfet.

b) Restitution de l'étude du CAUE sur le projet « cœur de commune »

Cette étude montre que le projet est réalisable au centre village avec plusieurs possibilités, en regroupant les locaux scolaires et en transférant soit la mairie soit la cantine dans l'école élémentaire actuelle. Il faut dans un premier temps établir un diagnostic (définir les priorités et rédiger un cahier des charges). La mairie se fera assister par un programmiste pour cette première étape en 2016.

Pour se faire, le conseil municipal décide la création d'une commission dédiée au projet. BARRAL-JOANNES Anne-Laure, CLOT Bernard, PAQUIER Corinne, PERRICHON Marie-Madeleine SORLIN Julia, VEYET Richard, VIAL Guillaume en sont les membres titulaires mais chaque conseiller municipal pourra assister à cette commission en fonction de ses disponibilités et des sujets traités.

c) Présentation du calendrier prévisionnel du projet «cœur de commune»

Après diagnostic et études, les travaux devraient débuter fin 2017, début 2018.

d) Information sur la mise en révision du Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Isère

Le SCOT nord-Isère est actuellement en révision. Les objectifs de cette révision sont : la mise en conformité du document avec des documents supérieurs :

- La loi Grenelle II sur les points suivants: aménagement commercial ; développement des communications électroniques ; remise en état des conduites écologiques ; maîtrise de l'énergie et production énergétique à partir de sources renouvelables, préservation de la qualité de l'air et réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- La Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise qui sera approuvée en mars 2016.
- La prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique Rhône-Alpes.

Les taux de constructions imposés par le SCOT aux communes suivant leur classification suivent des directives de l'état, et ne peuvent pas être révolutionnés. Seuls des ajustements sont susceptibles d'apparaître. En conséquence, le PLU de la commune restera en conformité avec le SCOT Nord-Isère lorsque celui-ci sera adopté. L'arrêt du SCOT est prévu pour le début de l'année 2016.

Deux réunions d'information à destination de la population ont eu lieu les 30 septembre et 2 octobre, la prochaine est prévue le 9 octobre à Saint-Jean de Bournay.

3. VOIRIE/FINANCE

a) Point sur le pré-programme d'investissements de voiries de la CAPI sur la commune

En 2015, la CAPI a investi 43 000 euros sur la commune pour la réfection des voiries, route de Sérézin-de-la-Tour et entre le Javet et le Charnier, ainsi que pour le remplacement de 6 lampes en LED au Maillet et 3 lanternes aux Routes et au Gapillon.

Par ailleurs, les communes de la CAPI sont consultées pour une coupure de l'éclairage public la nuit, de minuit à 6 heures par exemple, pour des raisons économiques et écologiques.

Dans un même souci d'économie, une étude est sollicitée sur l'éclairage au centre village.

Enfin, la mise en place d'un éclairage au carrefour de la Garine est à l'étude. Des devis ont été établis pour un raccordement au réseau et pour la mise en place d'un candélabre solaire. Des études techniques complémentaires permettront de faire le choix entre les deux systèmes.

b) Sécurité routière : point sur le projet de signalisation

La mise en place de miroirs s'accompagne obligatoirement de « STOP ». Au carrefour de la route de Mirieu cela risquerait d'accroître la vitesse des voitures à la sortie de la montée du Gapillon. Une autre solution est à l'étude sur ce secteur. La signalisation au carrefour des Routes s'avère complexe.

Par la suite, il est prévu d'installer six panneaux de limitation de vitesse à 50km/h sur les routes partant du Goulet en direction du centre village, du Genevay et du Charnier/Javet. De plus, 2 panneaux de limitation de vitesse à 70km/h seront posés sur la route menant à Sérézin-de-la-Tour.

c) Point sur l'égagement des chemins

Un devis est attendu pour l'égagement du chemin de la Reine. Il est rappelé que les propriétaires des parcelles limitrophes des chemins ruraux sont responsables de l'égagement et de l'entretien des bordures.

4. VIE ASSOCIATIVE/COMMUNICATION

a) Choix des prestataires pour la réalisation et l'impression du bulletin annuel. Délibération

Les devis des différents prestataires sont étudiés et analysés. Pour conserver un bon rapport qualité/prix ainsi qu'une certaine continuité, il est proposé de choisir l'agence « Notre studio » et l'imprimerie « Cusin » pour réaliser et la conception et l'impression du bulletin annuel ; proposition adoptée à l'unanimité.

b) Prix des encarts publicitaires. Délibération

Le prix de l'encart publicitaire reste inchangé soit 60 euros ; proposition adoptée à l'unanimité.

5. ECOLE

Cette année les effectifs scolaires sont de 68 élèves, selon la répartition suivante :

26 élèves en maternelle

24 élèves en CP/CE1

18 élèves en CE2/CM1/CM2

Sur les temps périscolaires :

46 enfants sont inscrits au TAP (temps d'activité périscolaire)
48 enfants sont inscrits à la cantine (jamais tous les mêmes jours)
34 enfants sont inscrits à la garderie

Cette année, les enfants participant aux TAP, ont des activités périscolaires avec comme projet commun « le village de Succieu ». Chacun des enfants apportera tout au long de l'année sa marque du village. Il est envisagé de présenter le début du projet lors de la cérémonie des vœux du Maire.

6. INTERCOMMUNALITE

a) Compte rendu de la réunion des conseils municipaux des communes de la CAPI du 22 septembre 2015

Pour faire face à la baisse historique des dotations de l'État, la CAPI doit prendre des mesures drastiques. Afin de prévenir cette situation, un pacte financier et fiscal a été voté en 2013, il est complété par un plan d'actions qui vise à stabiliser les finances de la CAPI en figeant les charges de personnel, en maintenant le niveau de services, en suivant l'évolution de la gestion patrimoniale, en optimisant la fiscalité et en mutualisant les services. Ces mesures ont été présentées aux 22 conseils municipaux des communes de la CAPI le 22 septembre.

b) Réponse à la lettre du ministre de l'intérieur sur l'accueil des réfugiés

En réponse à l'appel adressé aux communes par le ministre de l'intérieur à se mobiliser pour l'accueil des réfugiés, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la position suivante : « La commune de Succieu ne dispose pas d'un parc d'habitations lui permettant de s'inscrire dans une démarche de mise à disposition de logements aux personnes réfugiées provenant de pays en situation de guerre. Pour autant, elle est consciente que la question de l'accueil des réfugiés se posera avec acuité tant sur le plan national que régional ou intercommunal. La municipalité souhaite donc s'inscrire dans le mouvement de solidarité et d'accueil qui correspond à la tradition française d'asile, en soutenant les initiatives des particuliers qui pourraient voir le jour sur la commune ».

7. QUESTIONS DIVERSES

La Mairie travaille avec la CAPI sur un projet de ralentisseur entre le Javet et la Charnier avec une réfection partielle ou complète de la route en fonction des devis, à la charge de la commune, d'évacuation des eaux pluviales avec la réalisation d'un puits perdu, dont le devis est de 2 400 euros.

Certains riverains ont informé la mairie de la présence sur les chemins ruraux de quads qui roulent trop vite sans se soucier des nuisances que cela entraîne. Nous comptons sur le civisme et le respect de chacun car il serait dommage de devoir faire appel à la gendarmerie.

On déplore également la présence de déchets divers dans la nature comme par exemple un dépôt de gravats dans le chemin de Verneicu qui est préjudiciable aussi bien aux promeneurs qu'à une entreprise de travaux forestiers. Nous comptons sur chacun pour traiter ses déchets et nous rappelons que deux déchetteries (Biol et Châteaivilain) vous permettent d'emporter tout ce qui ne peut pas être mis dans les poubelles. Il est rappelé que les contrevenants s'exposent à des procès-verbaux et à des amendes.

Prochain conseil municipal le vendredi 6 novembre 2015

COMMUNIQUES MAIRIE

CITOYENNETE : Les filles et garçons nés en octobre 1999 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE : la cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1918 aura lieu à 11h00 devant le monument aux morts. Elle sera suivie par le verre de l'amitié.

VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS CULTURELLES

Associations	Date	Evénement	Contact
ASSTF	25/10/2015	ASSTF-CHASSE/RHONE 13:30 Stade du Gapillon	Agnès GRIGIS ☎ 06 83 35 56 60
	15/11/2015	ASSTF-CHASSIEU 13:30 Stade du Gapillon	
ECOLE DE RUGBY	Les mercredis et samedis	Entraînement Stade du Gapillon	Annie BELONY ☎ 06 31 98 65 28
GYM DETENTE	15/10/2015 22/10/2015 29/10/2015 05/11/2015 12/11/2015 19/11/2015	Séance 20:00 Salle des fêtes du Gapillon	Martine AMIEZ ☎ 06 74 82 77 36
ACCA	18/10/2015	Un dimanche à la chasse	Jean-François ARMANET ☎ 06 25 74 50 53
ARTISTE EN HERBE	24/10/2015	9H00 Salle du Bon Accueil	Sylvie GODEAU ☎ 06 64 18 80 81

COLLECTE DES PNEUS AGRICOLES

La Chambre d'Agriculture de l'Isère organise une collecte des pneus usagés stockés par les agriculteurs mais non utilisés pour le lestage des silos. Cette campagne se déroulera en novembre et décembre prochain. Elle concernera les exploitants qui s'étaient pré-inscrits lors du lancement de cette opération en 2013. Toutefois, les agriculteurs qui souhaiteraient bénéficier de cette opération doivent se rapprocher de la chambre d'agriculture. En fonction des volumes de pneus à collecter, ils seront éventuellement ajoutés à la liste des agriculteurs concernés. Contact : Océane Amoric. 04 74 83 25 18, oceane.amoric@iser.chambagri.fr